

CERTIFICATS DE QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

INTER BRANCHES

FICHE ENTREPRISE MODE D'EMPLOI

mise à jour février 2013

ETAPE 1

Enregistrement des dossiers de demande

L'entreprise transmet la demande de prise en charge à l'OPCA 3+ et précise les coordonnées du "réfèrent évaluateur" désigné par l'entreprise.

Durant toute la démarche de positionnement, le réfèrent évaluateur va intervenir en binôme avec un "expert métier" habilité désigné par l'organisme réfèrent agréé CQPI pour la branche de la Fabrication de l'Ameublement.

Si l'organisme chargé du positionnement n'est pas désigné, l'OPCA 3+ met l'entreprise en relation avec le centre AFPIA concerné.

Contact OPCA 3+ :

Monia MACQUART, Correspondante
Formation

55, rue de Chateaudun, 75009 PARIS
Tél. 01.82.71.48.35. Fax 01.55.07.15.38.
m.macquart@opca3plus.fr

L'OPCA 3+ :

- ▶ Informe l'UNIFA
- ▶ Enregistre la demande et ouvre le dossier
- ▶ Saisit les candidats sur le logiciel de gestion PMQ Vision Branche Ameublement
- ▶ Adresse à l'organisme réfèrent agréé et notifié par l'entreprise, un dossier complet par candidat pour la réalisation de l'étape de "Positionnement/Evaluation" du candidat : Livret du candidat pré renseigné par l'OPCA 3, Questionnaire technique, Guide d'Observation en situation de travail – Guide d'Entretien technique final.

Chaque candidat a été informé au préalable de l'objectif et des modalités de déroulement de l'évaluation de ses compétences et de la délivrance du CQPI par le jury paritaire national de la Fabrication de l'Ameublement.

Les parcours d'accès aux CQPI [Positionnement/Evaluation, Formation] des salariés des entreprises relevant de la Fabrication de l'Ameublement peuvent être financés par l'OPCA 3+ selon les modalités définies chaque année par la CPNE.

Contact UNIFA

Maureen CORI

cori@mobilier.com

tél. 01 44 68 18 00

ETAPE 2

Positionnement/Evaluation des candidats

Cette étape correspond à une **évaluation des acquis professionnels et des compétences**. Elle est réalisée en 4 temps à l'aide d'outils de positionnement et d'évaluation construits selon des résultats attendus sur le périmètre de qualification défini.

Cette étape va permettre de mesurer les écarts avec le niveau exigé, d'identifier les compétences et de définir les éventuels besoins en formation d'un candidat au regard du CQPI donné.

Elle prend la forme d'une **évaluation plurimodale** entre le candidat et les deux intervenants. (expert métier habilité de l'organisme réfèrent agréé + réfèrent évaluateur désigné par l'entreprise).

- | | |
|-----------------------------------------------|------------|
| 1. Livret du candidat | 1 H |
| 2. Questionnaire technique | 2 H |
| 3. Observation en situation de travail | 2 H |
| 4. Entretien technique final | 1 H |

Il convient donc de définir clairement, dès le départ, les modalités d'organisation du positionnement

Le binôme - "expert métier + réfèrent évaluateur" :

- ▶ Finalise les résultats du bilan de l'évaluation/positionnement
 - ▶ Analyse des écarts avec le niveau exigé
- A la fin du positionnement, l'organisme réfèrent agréé, en relation avec l'expert habilité qui est intervenu dans l'entreprise:
- ▶ Saisit des notes et résultats sur le logiciel PMQ vision/Branche Ameublement
 - ▶ Prépare, en relation avec l'OPCA 3+ et l'UNIFA, le dossier avant présentation au JURY/CPNE
 - ▶ Transmet tous les documents d'évaluation à l'OPCA 3+

Cas n°1 : Le candidat est à niveau avec le périmètre de qualification de la certification visée ➔ Directement Etape 4 Présentation, validation et attribution du CQPI par le JURY :

Cas n°2 : Ecart constaté par rapport au niveau requis

- Préconisation d'un parcours de formation selon les écarts constatés
- Suivi par le salarié de la formation adaptée visant à acquérir les compétences nécessaires cf. Etape 3
- Deuxième évaluation
- Présentation, validation et attribution du CQPI par le JURY :

En cas de validation partielle, le candidat garde le bénéfice des compétences acquises durant cinq ans.

ETAPE 3

Formation si nécessaire

En cas de compétences manquantes, un parcours de formation adapté destiné à acquérir les capacités et connaissances professionnelles nécessaires peut être proposé.

Une formation est préconisée seulement si des écarts ont été constatés

La mise en œuvre de la formation est du libre choix de l'entreprise et du salarié selon les écarts avec le niveau de la certification visée. Elle pourra être réalisée en interne ou par un organisme de formation)

ETAPE 4

Certification - Validation par le jury national paritaire

L'étape 4 finalise la démarche CQPI et permet l'accès à une qualification reconnue par une certification par le biais de la Validation des Acquis Professionnels.

- Le détenteur d'un CQPI est réputé maîtriser, pour la qualification visée, les capacités communes à toutes les branches concernées. Il détient par ailleurs des capacités spécifiques à la branche professionnelle dans laquelle il a acquis ce CQPI (ces capacités particulières seront le plus souvent liées à une technicité particulière de la branche et à son environnement).

L'OPCA 3+ :

- ▶ Transmet à l'UNIFA le dossier complet de chaque candidat admissible pour présentation au jury.
- ▶ Edite les Certificats CQPI des candidats admissibles pour présentation au JURY/CQPI en CPNE. Cf modèle ci-joint

L'UNIFA :

- ▶ Prépare, en relation avec l'organisme agréé chargé du positionnement, la présentation des dossiers
- ▶ Réunit le jury national paritaire

Le jury national paritaire :

- ▶ Est chargé de statuer sur la délivrance du CQPI au candidat.
- ▶ Examine, en séance, les dossiers des candidats "admissibles" et les documents transmis.

Après validation des avis par le jury, le candidat est considéré admis.

On procède, en séance, à la signature des certificats par le Président de la CPNE pour l'UNIFA et par un représentant des organisations représentatives des salariés.